

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 39915 B1** (51) Cl. internationale : **C07D 405/06; A61P 35/00**

(43) Date de publication :
31.05.2019

(21) N° Dépôt :
39915

(22) Date de Dépôt :
13.05.2015

(30) Données de Priorité :
15.05.2014 US 201461993423 P

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/US2015/030464 13.05.2015

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP15727125.5

(71) Demandeur(s) :
Eisai R&D Management Co., Ltd., 6-10, Koishikawa 4-chome Bunkyo-ku Tokyo 112-8088 (JP)

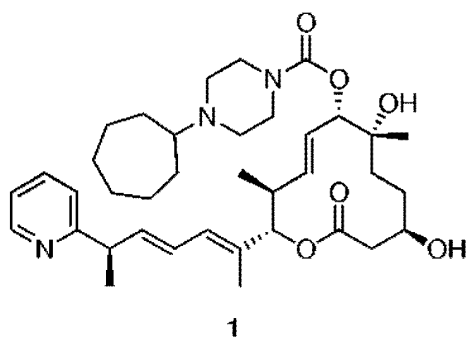
(72) Inventeur(s) :
SMITH, Peter G. ; KEANEY, Gregg F. ; WANG, John ; ARAI, Kenzo ; ZHENG, Guo Zhu ; KIRA, Kazunobu ; TIVITMAHAISOON, Parcharee ; GEARHART, Nicholas C. ; KOTAKE, Yoshihiko ; NAGAO, Satoshi ; MIYANO, Masayuki ; MURAI, Norio ; BUONAMICI, Silvia ; YU, Lihua ; PARK, Eunice Sun ; CHAN, Betty ; THOMAS, Michael P. ; PAZOLLI, Ermira ; LIM, Kian Huat ; GERARD, Baudouin ; LIU, Xiang ; PRAJAPATI, Sudeep ; KANADA SONOBE, Regina

(74) Mandataire :
ATLAS INTELLECTUAL PROPERTY

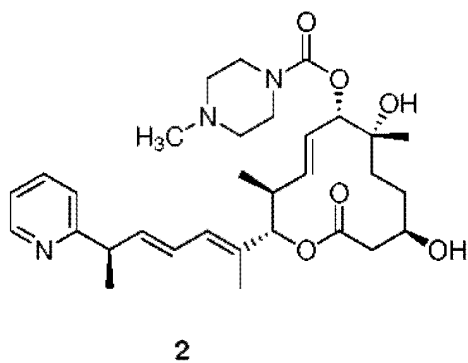
(54) Titre : **COMPOSÉS DE PLADIÉNOLIDE PYRIDINE ET LEURS PROCÉDÉS D'UTILISATION**

Revendications

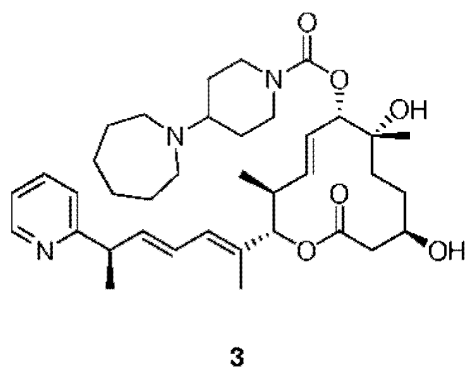
1. Composé choisi parmi un composé de formule 1 :



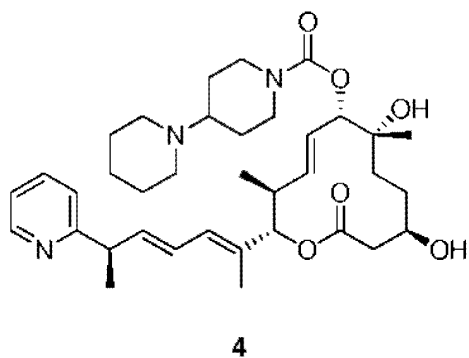
- un composé de formule 2 :



- un composé de formule 3 :

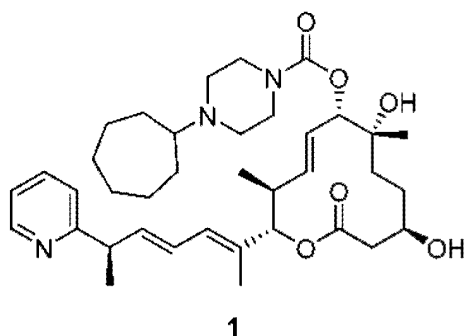


MA un composé de formule 4 :



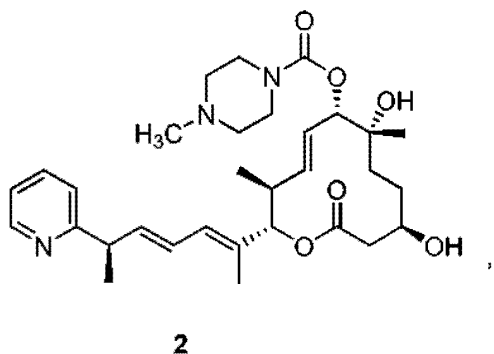
et des sels pharmaceutiquement acceptables de ceux-ci.

2. Composé selon la revendication 1 choisi parmi un composé de formule 1 :



et des sels pharmaceutiquement acceptables de celui-ci.

3. Composé de la revendication 1 choisi parmi un composé de formule 2 :

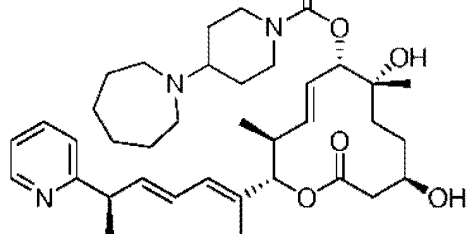


et des sels pharmaceutiquement acceptables de celui-ci.

4. Composé de la revendication 1 choisi parmi un composé de formule 3 :

MA

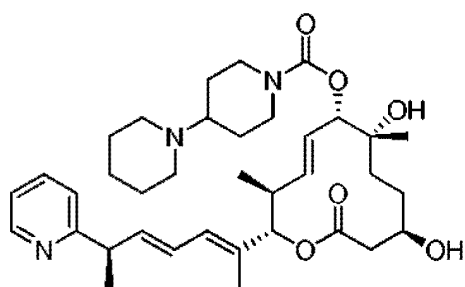
39915B1



3

et des sels pharmaceutiquement acceptables de celui-ci.

5. Composé de la revendication 1 choisi parmi un composé de formule 4 :



4

et des sels pharmaceutiquement acceptables de celui-ci.

6. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, ledit composé étant stéréoisomériquement pur ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

7. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, ledit composé comprenant plus d'environ 97 % en poids d'un stéréoisomère du composé et moins de 3 % en poids des autres stéréoisomères du composé, ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

8. Composition pharmaceutique comprenant le composé ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.

9. Composition pharmaceutique selon la revendication 8, ladite composition étant formulée pour administration intraveineuse, orale, sous-cutanée ou intramusculaire.

10. Composition pharmaceutique selon la revendication 9, ladite composition étant formulée pour administration orale.

39915B1

11. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 pour utilisation dans le traitement thérapeutique d'un syndrome myélodysplasique, une leucémie lymphocytaire chronique, une leucémie lymphoblastique aiguë, une leucémie myélomonocytaire chronique, une leucémie myéloïde aiguë, un cancer du côlon, un cancer du pancréas, un cancer de l'endomètre, un cancer de l'ovaire, un cancer du sein, un mélanome uvéal, un cancer de l'estomac, un cholangiocarcinome ou un cancer du poumon.

12. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement d'une leucémie myéloïde aiguë.

13. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement d'un syndrome myélodysplasique.

14. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement d'une leucémie lymphoïde chronique.

15. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement d'une leucémie lymphoblastique aiguë.

16. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement d'une leucémie myélomonocytaire chronique.

17. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer du colon.

18. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer du pancréas.

19. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer endométrial.

20. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer des ovaires.

21. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer du sein.

22. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du mélanome de la choroïde.

23. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer gastrique.

24. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cholangiocarcinome.

25. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11 dans le traitement du cancer des poumons.

26. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 11, lesdits syndrome myélodysplasique, leucémie lymphoïde chronique, leucémie lymphoblastique aiguë, leucémie myélomonocytaire chronique, leucémie myéloïde aiguë, cancer du côlon, cancer du pancréas, cancer de l'endomètre, cancer de l'ovaire, cancer du sein, mélanome uvéal, cancer de l'estomac, cholangiocarcinome ou cancer du poumon, étant positifs pour une ou plusieurs mutations dans un gène ou une protéine de splicéosome.

27. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 26, où ledit gène ou ladite protéine de splicéosome est choisi parmi la sous-unité 1 de facteur d'épissage 3B (SF3B1), le facteur auxiliaire 1 de petit ARN nucléaire U2 (U2AF1), le facteur d'épissage riche en sérine/arginine 2 (SRSF2), le motif de liaison d'ARN de doigt de zinc (type CCCH) et riche en sérine/arginine 2 (ZRSR2), le facteur de traitement-épissage de pré-ARNm 8 (PRPF8), le facteur auxiliaire 2 de petit ARN nucléaire U2 (U2AF2), le facteur

MA

39915B1
d'épissage 1 (SF1), la sous-unité 1 de facteur d'épissage 3a (SF3A1), la sous-unité B de facteur de traitement 40 de pré-ARNm PRP40 (PRPF40B), la protéine de motif de liaison d'ARN 10 (RBM10), protéine de liaison de poly(rC) 1 (PCBP1), le facteur d'épissage 1 de pré-ARNm Crooked Neck (CRNKL1), l'hélicase 9 de boîte DEAH (Asp-Glu-Ala-His) (DHX9), la peptidyl-prolyl-cis-trans-isomérase-like 2 (PPIL2), la protéine de motif de liaison d'ARN 22 (RBM22), la petite ribonucléoprotéine nucléaire Sm D3 (SNRPD3), l'ARN hélicase ATP-dépendante probable DDX5 (DDX5), l'ARN hélicase ATP-dépendante de facteur d'épissage de pré-ARNm DHX15 (DHX15) et la protéine de liaison de polyadénylate 1 (PABPC1).

28. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour utilisation selon la revendication 27, où ledit gène ou ladite protéine de splicéosome est la sous-unité 1 de facteur d'épissage 3B.